

Bienvenue aux groupes !

Voici quelques consignes afin
de respecter les lieux.



Etiquetez et **surveillez vos bagages !**



L'affichage en gare est interdit !

Il sera systématiquement enlevé et
pourra faire l'objet d'une verbalisation*.



Merci de retirer vos déchets en quittant
la zone. **Utilisez des sacs transparents.**
(Plan VIGIPIRATE)



Respectez les délimitations des **points
groupes**. N'entravez pas les circulations.



Les oriflammes et kakémonos **ne sont
pas autorisés****



Aucun mobilier (tables, trépieds,
planches, etc...) n'est autorisé !

*Arrêté n° 2014-00927 du 4 novembre 2014 relatif à la Police dans les parties des gares, stations et leurs dépendances accessibles au public.

** Sauf autorisation de la gare, sur demande, ils doivent respecter la norme non-feu M1, attestation de moins de 5 ans par un laboratoire agréé (arrêté du 5 février 1959)



Scannez et téléchargez
les plans des
cheminements
vers les points groupes
de la gare !

Bienvenue aux groupes !

Voici quelques consignes afin
de respecter les lieux.



Etiquetez et **surveillez vos bagages !**



L'affichage en gare est interdit !

Il sera systématiquement enlevé et
pourra faire l'objet d'une verbalisation*.



Merci de retirer vos déchets en quittant
la zone. **Utilisez des sacs transparents.**
(Plan VIGIPIRATE)



Respectez les délimitations des **points
groupes**. N'entravez pas les circulations.



Les oriflammes et kakémonos **ne sont
pas autorisés****



Aucun mobilier (tables, trépieds,
planches, etc...) n'est autorisé !

*Arrêté n° 2014-00927 du 4 novembre 2014 relatif à la Police dans les parties des gares, stations et leurs dépendances accessibles au public.

** Sauf autorisation de la gare, sur demande, ils doivent respecter la norme non-feu M1, attestation de moins de 5 ans par un laboratoire agréé (arrêté du 5 février 1959)